



Le 10 septembre 2009

**Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le
SAR/BA48 dit « Scierie Cahay » à VIELSALM**

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Assainissement d'un site ayant accueilli une scierie, une menuiserie et un centre de tri RECUPEL en vue d'y implanter probablement du logement
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	Sud-est de Vielsalm, au lieu-dit du Cahay
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone de services publics et d'équipements communautaires et zone d'extraction
<u>Demandeur</u> :	Collège communal de VIELSALM
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	06 août 2009

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Philippe BARRAS,
Président